

fruit, particulièrement grâce à l'aide de personnel à temps partiel, occasionnel, saisonnier et étudiant.

De plus, un Secrétariat ministériel a été créé comme projet pilote au sein du Bureau des passeports pour aborder les enjeux qui préoccupent les intervenants externes. Le Secrétariat s'occupe de certaines questions dans les cas où il est plus approprié d'être indépendant des autres opérations et fonctions, à la fois pour l'organisme et pour le ministère. Le Secrétariat a également pris l'initiative de traiter les enjeux horizontaux au gouvernement (partage de données communes, bureaux, services, etc.) Ainsi que la responsabilité des vérifications internes. Il est prévu que le Secrétariat élargira son mandat afin d'inclure l'intégration

verticale grâce à d'autres alliances gouvernementales et/ou collaboration avec le secteur privé, les sociétés d'État ou d'autres organismes.

L'accent mis sur la planification stratégique à long terme a mené à l'identification de quatre impératifs stratégiques, à la mise en œuvre d'un processus pour aborder les enjeux critiques et les défis du Bureau des passeports et à l'introduction d'une approche systématique pour gérer le changement. Le nouveau processus de planification stratégique va élaborer un plan et une vision partagés qui vont guider notre prise de décisions au cours des quatre prochaines années.

**?> Une des premières allusions au passeport remonte à l'an 450 environ avant Jésus-Christ. Néhémie, fonctionnaire auprès du roi Artaxerxès de la Perse ancienne, demande la permission de se rendre en Judée. Le roi acquiesce et remet à Néhémie une lettre à l'intention « des gouverneurs de la province au-delà de la rivière», sollicitant de lui assurer un sauf-conduit durant son passage sur leurs territoires.**



**Le passeport canadien d'aujourd'hui adresse encore cette requête.**

**À l'intérieur de la page couverture, il y a une lettre émise au nom de Sa Majesté la Reine. Comme la lettre de Néhémie, celle-ci demande un sauf-conduit et la protection du porteur.**

**Il faut attendre le règne de Louis XIV de France pour que ces « lettres de sollicitation » deviennent populaires. Le roi lui-même signe des documents en faveur de ses courtisans. Toute lettre du genre est appelée « passe port », ce qui signifie littéralement « passer dans un port », la plupart des voyages internationaux se faisant par bateau. D'où le mot « passeport ». <**